

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

OBJET : Prolongation de l'action de promotion du transport à la demande

REF. : Délibération du Conseil Communautaire du 26 septembre 2019

EXPOSÉ

La communauté de communes a décidé le 26 septembre 2019 d'engager une action de promotion du service de transport à la demande par une prise en charge du carnet de 10 tickets (21 €) à hauteur de 9 € pour les nouveaux usagers de ce service sur trois mois d'octobre à décembre 2019, période qui a été prolongée à deux reprises sur les années 2020 et 2021.

Un budget a été établi portant sur l'achat de 1 000 carnets de 10 tickets de transport à la demande. 700 carnets ont été achetés à titre prévisionnel auprès du transporteur Keolis. D'octobre 2019 à décembre 2021, 464 habitants se sont inscrits au service et 436 carnets de 10 tickets ont été vendus aux usagers.

Le bureau ayant délégation pour procéder à un éventuel ajustement de la durée de l'action de promotion, il est proposé de la prolonger sur l'année 2022 avec poursuite de la communication sur cette initiative via la maison de la mobilité à Châteaubriant, l'espace France Services à Derval et les 26 guichets des mairies avec dépliants, affiches, et articles sur les sites internet et magazines des collectivités.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, et après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident :

- de prolonger sur l'année 2022 l'action de promotion du transport à la demande par une prise en charge du carnet de 10 tickets (21 €) à hauteur de 9 € ;
- d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 6 janvier 2022

Le Pré

Alain H



Le Président,

Alain HUNAULT

AR-Préfecture

044-200072726-20220110-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10-01-2022

Publication le : 10-01-2022

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT - DERVAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six janvier, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Châteaubriant - Derval se sont réunis au siège de la Communauté de Communes à Châteaubriant, sous la Présidence de M. Alain HUNAUT

	<i>Présent (e)</i>	<i>Absent (e) ou Excusé (e)</i>
M. Elias AMIOUNI	X	
M. Rudy BOISSEAU	X	
Mme Catherine CIRON	X	
M. Sébastien CROSSOUARD	X	
M. Dominique DAVID	X	
M. Bruno DEBRAY	X	
Mme Isabelle DUFOURD BOUCHET	X	
M. Philippe DUGRAVOT	X	
M. Patrick GALIVEL	X	
Mme Marie-Pierre GUERIN	X	
M. Alain GUILLOIS		X
M. Alain HUNAUT	X	
Mme Edith MARGUIN	X	
M. Jean-Luc MARSOLLIER	X	
M. Michel POUPART	X	

AR-Préfecture

044-200072726-20220110-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10-01-2022

Publication le : 10-01-2022



Le Président,

Alain HUNAUT